



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention contre le candida auris dans les hôpitaux

Question écrite n° 19527

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les risques de propagation du *Candida auris* dans les services hospitaliers français. Ce champignon microscopique déjà répandu dans les hôpitaux en Inde, aux États-Unis, en Amérique du sud, en Afrique du sud mais également dans plusieurs pays européens est à l'origine de cas mortels en raison de sa présence dans les services hospitaliers les plus sensibles comme les salles de réanimation. Les hygiénistes considèrent que ce champignon résistant aux antibiotiques et aux antifongiques, est susceptible de constituer une menace sanitaire mondiale. Elle lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin de prévenir ce risque aux seins des services hospitaliers et de sensibiliser les acteurs de la santé à ce nouveau danger.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19527

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4442

Question retirée le : 19 janvier 2021 (Fin de mandat)